

LILLE

AUJOURD'HUI

Travaux rue Pierre Le-grand.- À partir d'aujourd'hui et jusqu'à vendredi, on procède à une remise en état de la voirie, rue Pierre-Le-grand à Fives. Le stationnement est interdit le long du chantier et la circulation est interdite de la rue Malsence à la mairie de quartier. ■

BONJOUR

Travailleurs et surtout travailleuses.- Voici venue la fin de notre série d'été sur les services à la personne, et avec elle l'heure du bilan. Six travailleurs à domicile rencontrés, choisis complètement par hasard. Pourtant, de leurs diverses personnalités émerge un profil type : l'aide à domicile est une jeune femme, peu ou pas diplômée. Philippe, notre jardinier du jour, fait exception assez nota-

blement par son sexe et son âge. Mais, d'un point de vue global, le secteur des services à la personne, en plein boom, est très féminin. Des femmes qui prennent d'assaut un secteur d'avenir, les féministes devraient-elles s'en réjouir ? Pas si simple. Les travailleurs et travailleuses à domicile sont souvent précaires, à temps partiel contraint, peu payés. L'avenir ? ■ P. R.

ET DEMAIN

Jeu, set et Match, au tribunal ?- En plein débat sur le travail dominical, la section CFDT des magasins Match avait déposé une plainte contre l'ouverture sept jours sur sept. Le jugement pourrait être rendu demain (et non aujourd'hui... comme écrit par erreur hier). ■

LES MÉTIERS À DOMICILE (6/6)

Le miracle des mains vertes de Philippe dans la jungle de Louis

Dernier volet de notre série d'été sur les métiers de l'aide à domicile. Du traditionnel ménage-repassage au « dog-sitting », en passant par l'aide aux personnes âgées dépendantes, nous avons dépeint une partie de la palette des services à la personne. Aujourd'hui, nous faisons un bout de jardin avec Philippe, qui débroussaille chez Louis, 89 ans.

PAR PLANA RADENOVIC
lille@lavoixdunord.fr
PHOTO PASCAL BONNIÈRE



Louis Versmessen regarde fièrement ses fleurs, libérées des mauvaises herbes.

Philippe jette un regard fier à l'énorme tas de sacs dans un coin du jardin. Deux heures qu'il ratisse dur. Il faut dire que Louis, le propriétaire de la petite maison hellemmoise, n'avait pas entretenu son jardin depuis trois ans. « Avant, nous nous occupions nous-mêmes, ma femme et moi. Maintenant je me fais vieux, et ma femme a la maladie de Parkinson », explique Louis. « Une vraie forêt vierge », rigole le jardinier.

Philippe, 46 ans, à la Maison de l'aide à domicile depuis trois

mois, n'est pas jardinier de métier : « J'aime jardiner, mais j'apprécie surtout le côté relationnel. À l'association, je fais aussi les courses pour les personnes qui ne peuvent plus se déplacer. Il faut savoir tout faire. »

Il a rejoint la Maison de l'aide à domicile après un licenciement économique. Il travaillait dans

l'imprimerie, mais il a aussi roulé sa bosse dans le bâtiment. Exercer un métier d'aide à domicile lui a permis de travailler à temps plein, payé « un peu plus que le SMIC », assure Edith Laffineur, directrice de la communication de l'association.

Le boulot de jardinier n'est pas de tout repos. Après les trois heu-

res, de 9 h à 12 h, passées à arracher les mauvaises herbes chez Louis, direction Marcq-en-Barceul pour quatre heures de jardinage.

Et souvent, ce n'est pas du simple entretien. La cinquantaine de clients de Philippe sont en majorité des personnes âgées, comme Louis : « Ils ont de belles maisons,

avec des grands jardins qu'ils n'arrivent plus à entretenir. » Près de la moitié des clients de Philippe habitent Lille même : « J'ai été surpris de voir qu'il y a autant de jardins à Lille », déclare le jardinier.

C'est la première fois que Louis fait appel à la Maison de l'aide à domicile pour du jardinage. « Quand je suis entré, M. Versmessen m'a demandé si je n'avais pas trop peur », sourit Philippe.

« Mes clients, souvent des personnes âgées, ont des grands jardins qu'ils n'arrivent plus à entretenir. »

L'octogénaire a décidé de faire faire une beauté à ses plantes quand il a reçu un carnet de 200 € de chèques emploi service universels (CESU), en juillet dernier. Une heure de jardinage coûte 18,20 €, sans compter les 50 % de remise d'impôts. « Je pense que M. Versmessen va refaire appel à moi. Je n'aurai jamais fini tout ça en trois heures », pointe Philippe. ■

■ QUESTIONS À... Édith LAFFINEUR, de la Maison de l'aide à domicile

Édith Laffineur est directrice de la communication de l'association.

► Existe-t-il une différence d'approche de l'aide à domicile, entre une association et une entreprise ?

« Il n'y a pas de différence de philosophie. L'association travaille comme une entreprise, avec moins de moyens. Les entreprises représentent une forte concurrence. La valeur ajoutée de l'association, c'est qu'elle garde une âme plus sociale. »

► Quels services propose votre association ?

« Nous existons depuis cinquante ans. À la base, nous



« Les entreprises représentent une forte concurrence. »

sommes spécialisés dans la prise en charge de la dépendance, jusqu'à la fin de vie. Depuis peu, nous développons des activités comme le jardinage, qui ne sont pas notre vocation première. »

► Qui sont vos salariés ?

« Nous avons 700 salariés, dont 90 % de femmes, et une majorité de temps partiels. Certains n'ont pas de diplôme, d'autres ont un BEP carrière sanitaire et sociale. Leur salaire, toujours au-dessus du SMIC, varie en fonction de cela. En ce moment, on reprend les clients de l'ADAR, donc nous sommes en pleine phase d'embauche. » ■

■ ZOOM

● Les chèques emploi service universels (CESU).

Les CESU ont été lancés en 2006 pour faciliter l'accès aux services à la personne. En juillet, un million et demi de Français ont reçu un carnet de chèques CESU préfinancés. Dans la région, plus de 100 000 foyers, dont 54 000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, comme Louis, l'ont découvert dans leur boîte aux lettres. But du gouvernement : la relance de la consommation par un coup de pouce aux services à la personne.

● Comment les utiliser ?

Attention, les CESU reçus en juillet seront périmés après le 31 janvier. Avec les CESU, on peut payer un prestataire de services à la personne, ou le salaire net d'un salarié à domicile, sans les cotisations sociales, ou encore des structures d'accueil de jeunes enfants. On ne peut payer une entreprise (ou une association) en CESU que si elle bénéficie de l'agrément services à la personne.

● Auprès de qui se procurer des CESU ?

Auprès de son employeur, son assurance, sa caisse de retraite, ou du conseil général.